



La Porte Ouverte

Périodique trimestriel de

L'A.S.B.L. des Familles d'Accueil

de la Communauté Française de Belgique

Sommaire

Editorial	Page 1
Témoignage	Page 2
S'il te plaît, dessine-moi un projet	Page 4
Rencontre avec la Ministre	Page 5
L'antenne de Huy bouge	Page 6
Le droit du mineur à être entendu	Page 7
Du bon usage de l'agressivité	Page 12
Sous le poids du secret de famille	Page 16
Bilan d'activités, mars 1999 à mars 2000	Page 20
Rencontre avec le nouveau P.S.C.	Page 24
Rencontre avec le C.A.A.J. de Verviers	Page 25
Agenda	Page 25
Conférence – débat : Le rôle des S.A.J., S.P.J. et SP	Page 26
Bon à savoir : Assurances	Page 27
Lettre ouverte aux membres et sympathisants	Page 28
Infos pratiques	Page 29

Bureau de dépôt
4040 Herstal 1

Editeur responsable : André Roelandt, Chemin Sous-Bois, 18 4900 SPA

N°14
2° trimestre 2000

Bonjour !

Nous sommes heureux de vous retrouver pour poursuivre avec vous l'échange et la réflexion à propos de l'accueil en famille.

« La » nouvelle de ces derniers mois est évidemment la participation active de Madame MARECHAL, Ministre de l' Aide à la Jeunesse, à notre assemblée générale du 23 mars 2000. Vous trouverez, page 5, une synthèse de cette rencontre. Madame la Ministre nous fait deux propositions concrètes : d'une part, un groupe de travail pourra se mettre en place à partir de 2001 ; d'autre part, un groupe de réflexion (un groupe « technique ») peut d'ores et déjà s'organiser autour de Madame MAHIEUX, collaboratrice de Madame MARECHAL (par exemple concernant la spécificité du placement en accueil par rapport à d'autres formules). Ces groupes rassembleront bien sûr tous les acteurs concernés.

Le témoignage que vous découvrirez page 2 nous interpelle particulièrement : c'est le regard d'une grande sœur d'accueil qui nous parle à la fois avec les émotions mêlées de l'enfant de 10 ans qu'elle était au moment de l'accueil, et avec la lucidité de l'adolescente puis de la jeune adulte qui porte un regard critique sur les décisions prises, sur la souffrance dont elle a été témoin (chez l'enfant accueillie comme chez la famille d'accueil). De là découlent des questions dérangeantes mais essentielles... « *Et si ... on avait agi autrement ?* ».

Dans la continuité de ce témoignage, La Porte Ouverte (page 4) « dessine un projet ». Un projet respectueux des rythmes de l'enfant et de sa famille, un projet qui favorise une complémentarité éducative entre famille de naissance et famille d'accueil .

L'antenne de Huy vous propose (page 6) de poursuivre des rencontres où chacun puisse partager son vécu, ses propositions pour améliorer les choses...

L'antenne du Brabant - Hainaut n'est pas en reste, qui vous proposera fin septembre-début octobre d'une part une soirée - débat, d'autre part des rencontres en petits groupes de familles d'accueil (cf. agenda page 24).

Quant à l'antenne de Verviers, c'est le mardi 30 mai qu'elle vous fixe rendez-vous pour une soirée - débat avec Monsieur HANSEN, Conseiller à l'Aide à la Jeunesse de Verviers, avec Monsieur BENTEIN, Directeur au S. P.J. de Verviers et Madame BUCHET, responsable d'un service de placement.

Enfin, un barbecue plein de saveurs et de soleil nous réunira comme chaque année à Bérinzenne (Spa) le dimanche 17 septembre.

Vous trouverez également dans ce journal, des informations juridiques (le droit de l'enfant à être entendu, les assurances) ainsi que le compte rendu de journées de formation:

- l'agressivité, bonne ou mauvaise ?
- les secrets de famille protègent-ils l'enfant ou lui posent-ils problème ?

Notre édition de juillet sera plus spécialement consacrée aux enfants accueillis dont un des parents est en prison : témoignages et éclairages de spécialistes seront au rendez-vous.

Nous avons tenté de donner à votre journal un look neuf, dynamique.

Merci de nous partager vos réactions, vos suggestions.

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer à l'une de nos activités !

Témoignage...

Si un jour, on décide de témoigner par rapport à son vécu, c'est parce qu'on nourrit toujours l'espoir de faire bouger les choses. C'est mon cas, aujourd'hui...

Il y a 16 ans de cela, j'ai eu la chance de vivre une expérience qui a laissé des traces intérieurement et à jamais. Mes parents ont décidé de devenir ce qu'on appelle depuis un certain temps *une famille d'accueil*. Mais ce choix fut une décision précipitée ; en effet, cette petite fille qui avait alors deux ans, n'était pas étrangère à la famille : c'était ma nièce et donc la petite-fille de mes parents. Et pourtant, nous étions «étrangers» l'une envers l'autre car ma sœur aînée avait choisi (mais était-ce un choix conscient ?) de rompre les liens qui l'unissaient à nous tous depuis qu'elle avait plongé dans l'alcoolisme et dans une grande marginalisation, et elle refusait toujours l'aide de mes parents.

Elle devint ensuite maman d'une belle petite fille prénommée *S...* qui deviendra donc deux années plus tard ma «petite sœur». Mais ce ne fut pas facile pour nous, frères et sœurs (nous sommes sept en tout), et peut-être surtout pour moi qui étais la benjamine (j'avais 10 ans). Mes sentiments étaient contradictoires : J'étais à la fois folle de joie d'accueillir *S...* car j'allais jouer enfin le rôle de grande sœur mais j'avais peur que mes parents me délaissent pour cette petite fille qui, je le savais inconsciemment, allait prendre beaucoup de place et demanderait beaucoup de soin et de patience...

Mais mes parents avaient fait le choix du cœur, celui de prendre la responsabilité d'entourer *S...* de tout leur amour parental. Mais on savait tous que c'était un grand défi pour eux : ils avaient eu tellement de mal à surmonter l'échec vécu avec leur propre fille, ils se sentaient tellement coupables qu'ils refusaient à tout prix de se donner le droit à l'erreur cette fois-ci.

C'est ainsi qu'un beau matin, on vit arriver ce petit bout de deux ans, si bébé encore, dans notre maison. Elle avait l'air effrayée, par toute cette nouvelle vie qui l'attendait.

Les débuts furent très difficiles : elle souffrait de malnutrition, avait un passé déjà très lourd d'enfant maltraité physiquement et moralement. Mais la famille ne se décourageait pas : il fallait redonner l'équilibre nécessaire à *S...*. Alors, nous sommes passés par des périodes où elle refusait l'encadrement qu'on tentait de lui apporter ; elle faisait des crises de colère invraisemblables, mordait, nous insultait. J'avais l'impression qu'elle refusait d'aimer et d'être aimée ...

C'était l'époque où sa maman avait un droit de visite puis elle fut déchue de ses droits car il arrivait qu'elle ne soit pas présente au rendez-vous ou qu'elle ait trop bu pour accueillir sa fille, ou encore... ou encore...

Alors, l'équilibre péniblement commencé croula et mes parents décidèrent que *S...* irait voir une psychologue pour se rendre compte plus objectivement de son évolution familiale.

Le S.A.J. encadrait mes parents et *S...*, mais il y avait toujours cette crainte que la maman de *S...* ne réclame à nouveau le droit de visite, car on savait que cet équilibre qui recommençait à se construire était trop faible.

En tout cas, je ne croyais pas que le rôle tant attendu de grande sœur serait si difficile à assumer, bien que je l'aimais énormément cette petite sœur qui grandissait de jour en jour tant physiquement que moralement. Mais c'était difficile pour moi de l'exprimer car les sentiments de jalousie et d'incompréhension planaient au-dessus de ma tête.

Puis, *S...* devint une jeune adolescente et, à partir de 14ans, la justice estima qu'elle était assez grande pour s'exprimer face au juge de la jeunesse.

J'avais 22ans à cette époque et mon père, étant très malade, me demanda d'accompagner *S...* au Tribunal de la Jeunesse car, aux dires du S.A.J., la maman «biologique» de *S...* avait le droit de réclamer la garde de sa fille de qui elle n'avait plus de nouvelles depuis longtemps.

C'est ainsi que, une fois l'année, S... se trouvait opposée à sa mère et devait dire devant elle et devant la Cour, pourquoi elle refusait de retourner auprès de sa mère et pourquoi elle se sentait mieux chez nous...

... Et mieux était le vrai mot : elle avait enfin trouvé son équilibre : elle avait des parents, des frères et sœurs, était scolarisée. Elle suivait des études professionnelles en section de puériculture, elle avait des amis, et montrait l'image d'une jeune fille qui évoluait comme toutes les autres et pour nous, mais surtout pour mes parents c'était une fierté inébranlable !

Pourtant, moi, je sentais que S... ne supportait plus d'être confrontée à sa vraie maman, elle m'en parlait de plus en plus (car j'étais sa confidente) , et puis, sa maman restait sa maman. Je crois vraiment, qu'il est plus que difficile de « renier » complètement sa vraie maman. Pour essayer de récupérer sa fille, sa mère a tout essayé jusqu'au plus effrayant : le chantage « Si tu ne viens pas me voir, je vais me suicider... ! ! ! ! »

Et, cependant on continuait de demander à S... de se présenter au Tribunal une fois l'an pour répéter le même scénario. C'était atroce de voir une jeune fille presque adulte (16-17ans) trembler à l'idée de revoir une fois de plus sa mère pour expliquer encore et encore les mêmes choses. Cette période était vraiment horrible pour nous. J'avais chaque fois les larmes aux yeux dès que S... s'exprimait.

Maintenant, S... a 18ans et ne sait plus très bien vers qui ou quoi se diriger: elle aime mes parents mais quelque part, a peur de faire du mal à une maman dont on lui a annoncé une maladie incurable.

Avec l'appui de l'assistante sociale, elle vit avec un jeune homme qui l'aime mais qui a du mal à se situer par rapport au passé de S... qu'elle porte comme un lourd fardeau... On peut la comprendre !

Et puis, un jour, toute seule, elle a décidé d'être enceinte pour, selon moi, donner tout l'amour d'une maman à son enfant : en somme, elle tend à rattraper tous ces moments de tendresse maternelle qu'elle n'a jamais eue... Peut-on lui en vouloir ? Mais l'encadrement devient difficile car certains assistants sociaux nourrissent chez S... l'idée qu'elle devait tout pardonner à sa mère qui n'était pas responsable de ses actes et que la famille d'accueil était un foyer d'accueil dit « temporaire » et qu'ils espéraient toujours renouer les contacts entre la mère et l'enfant.

On peut être d'accord avec cette idée, mais pourquoi s'acharner si c'est pour faire crouler l'équilibre difficilement construit par la famille d'accueil ?

Et, finalement, la famille d'accueil a un sens beaucoup plus large à mon goût : elle encadre, guide, elle encourage, pose les limites nécessaires à l'espace de vie de l'enfant, elle aime et pour cela, apporte l'amour voire même apprend l'amour parental. Mais ce n'est certainement pas possible pour tous , c'est pourquoi je pense vraiment que nous devons apporter un encadrement plus important, des séances d'information réalistes, un suivi sérieux à ces familles. Mais aussi, on doit leur attribuer le rôle réel de famille qu'elles jouent chaque jour et leur laisser plus de possibilités d'action. Enfin, pour finir, cessons ce matraquage moral que subit cet adolescent (mais encore tellement enfant) face à la justice quand on lui demande de s'exprimer face à des parents qui ont décidé un jour de ne pas prendre leurs responsabilités.

Et je ne les juge pas car il y a différentes raisons pour lesquelles on ne se sent plus ou pas capable de s'occuper de l'enfant mais, alors, choisissons des familles d'accueil et laissons-les jouer leur rôle familial pleinement pour rétablir un équilibre tellement difficile à atteindre déjà...

F.....

S'il te plaît, dessine-moi un projet...

Le décret d'Aide à la Jeunesse spécifie que les mesures d'aide sont prises pour 1 an, éventuellement renouvelables. Et si on peut comprendre le souhait d'éviter les situations figées, il paraît évident à toute personne d'expérience que les jeunes et leurs parents ne fonctionnent pas annuellement, mais bien par cycles ou par périodes.

Il faudra donc résoudre cet antagonisme :

Ne pas laisser les dossiers dormir > < Respecter les cycles humains

Or, un peu partout, la **philosophie du projet** s'impose : pour l'enseignement, les différents services œuvrant dans le cadre du décret, les entreprises, etc..

Et si on appliquait cette philosophie aux mesures d'aide ?

Les intervenants établissent un **projet individuel** spécifiant

- La **nature** de l'aide (guidance, placement, ...)
- Les **objectifs** (pour l'enfant, les familles, ...)
- Le **terme** (x années, la fin d'un cycle scolaire, la fin d'une peine judiciaire,...)
- La **périodicité des évaluations** (minimum annuellement)
- Le **mode de recours** en cas de désaccord pendant l'aide, ou en cas de changement important dans la situation du jeune

Les avantages

- ❖ Le jeune saurait pour quelle période, avec quels objectifs et sous quelles conditions il est aidé
- ❖ Les décideurs pourraient moduler l'aide en fonction de chaque jeune .
- ❖ Les services pourraient trouver l'environnement le plus approprié (une famille d'accueil pour 5 ans, une institution pour 1 an, etc..), et prévoir leur charge de travail
- ❖ La famille d'origine ne vivrait pas dans l'incertitude, et aurait le temps de retrouver une stabilité
- ❖ Les rôles de chacun seraient clairement précisés, ce qui favoriserait un esprit de complémentarité éducative
- ❖ Il y aurait moins de stress dans les relations entre le jeune, ses parents d'origine et la famille d'accueil
- ❖ La Communauté Française pourrait budgétiser plus facilement, et verrait la charge de travail des décideurs diminuer : A quoi bon une mesure annuelle quand le parent d'origine est incarcéré pour 10 ans minimum?
- ❖ Pour tous : L'évaluation périodique ne serait plus perçue comme une remise en cause de l'aide, mais comme une occasion d'ajuster au mieux l'aide aux besoins de l'enfant

Pour cela, il faudrait **modifier le décret** et *La Porte Ouverte* est prête à participer à un groupe de travail sous l'égide de Madame Nicole Maréchal, Ministre de l'Aide à la Jeunesse.

